



CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

Règlement intérieur au club

ANNEE 2023-2024

Nous vous remercions de lire attentivement ce document qui vous servira de guide pour comprendre et préparer votre enfant à sa vie dans le club et auprès de ses camarades.

PREAMBULE

Le Club Aquatique Orne Lorraine Confluences est une association loi 1901 dont le bureau est élu lors d'une assemblée générale. Toutes les personnes œuvrant au sein de l'association sont adhérentes ou parentes d'adhérents, sont bénévoles et participent à la vie du club: transport, chronométrage, encadrement de manifestations sportives ou festives etc... Le règlement suivant rappelle les règles élémentaires d'un club sportif de natation, de l'Union Sportive du Jarnisy Club Omnisports et celles particulières au Club Aquatique Orne Lorraine Confluences, que chaque adhérent s'engage à respecter lors de son adhésion.

I. INSCRIPTIONS – COTISATIONS

ART.1:

En s'inscrivant les nageurs (ses) ou les parents (pour nageur (se) mineure) s'engagent à payer la cotisation fixée par le Comité

ART.2:

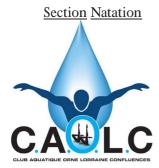
Le retrait des dossiers se fait soit via internet (https://caj.sportsregions.fr/), soit auprès de l'accueil de l'Aquapole du Jarnisy, ou par simple demande par mail.

CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

clubaquatique.olc@laposte.net

Président : Daniel LEDANOIS • 06 62.41.48.64 • danielledanois@sfr.fr Secrétaire : SIMON Mélanie • 07 63 94 88 59 • melanie.ladaverie@hotmail.fr

Siret: 534 171 905 00019 - IBAN FR76 1027 8042 6100 0203 1660 126 - BIC CMCIFR2A





ART.3:

Pour des raisons d'assurance, et en cas de non-retour du dossier d'inscription COMPLET au plus tard pour le 1er Week-end d'octobre de l'année en cours, le nageur ne pourra plus participer aux activités du club (compétitions, entrainements,) et ce, tant que le dossier ne sera pas rendu dans sa totalité;

2

ART. 4:

Les retours de dossiers se font principalement lors des permanences définies à cet effet, dans la boîte aux lettres du Club. En aucun cas les dossiers ne seront réceptionnés par les entraineurs.

ART.5:

Une fois l'inscription confirmée, la cotisation ne peut plus être remboursée sauf cas exceptionnels (en pareil cas prendre contact avec le président), et suite approbation du bureau.

ART.6:

La licence est valable du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante;

ART. 7:

Toute modification des renseignements fournis lors de l'inscription doit être signalée

Changement d'adresse

Numéro de téléphone

E-mail

Longue maladie...

Soit au secrétariat, soit au Président du Club

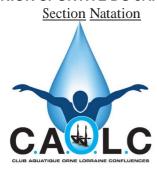
ART. 8:

Par décision du bureau, les licences des entraineurs et officiels sont pris en charge par le Club; de plus en remerciement des heures d'entrainement et participation diverses d'un nageur bénévole, la cotisation sont pris en charge par le club et cette décision est reconductible pour les saisons à venir, cet prestation prendra fin lors de la cessation des entrainements du nageur bénévole.

CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

clubaquatique.olc@laposte.net

Président: Daniel LEDANOIS • 06 62.41.48.64 • danielledanois@sfr.fr Secrétaire: SIMON Mélanie • 07 63 94 88 59 • melanie.laclaverie@hotmail.fr





ART. 9:

Les licences des nageurs(ses) compétiteurs de 11 ans et + sont au tarif de 55.00 €

Les licences des nageurs(ses) compétiteurs *Etudiants* sont au tarif de 35.00 €

Les licences de nageurs(ses) compétiteurs de 10 ans et - sont au tarif de 35.00 €

Les licences des nageurs(ses) non compétiteurs *loisirs* (natation course, maitres) sont au tarif de 27.00 €.

Les licences pour les *LOUVETEAUX NAGEURS* (6 – 8 ans) sont au tarif de 20.00 €.

A cela s'ajoutera l'adhésion :

L'adhésion aux entrainements pour les *nageurs compétiteurs et loisirs* (tout âge confondu hors étudiants) est au tarif de 125.00 €

L'adhésion aux entrainements (Les jeudis de 17h30 à 18h30) pour les *LOUVETEAUX NAGEURS* est au tarif de 125.00 €.

L'adhésion aux entrainements pour les nageurs compétiteurs *Etudiants* est au tarif de 65.00 €.

Soit tarif de la cotisation :

180.00 € pour les nageurs(ses) compétiteurs de 11 ans et +

160.00 € pour les nageurs(ses) compétiteurs de 10 ans et -

152.00 € pour les nageurs *loisirs* (natation non compétiteurs et maitres)

100.00 € pour les nageurs compétiteurs *Etudiants*

145.00 € pour les *LOUVETEAUX NAGEURS* (6 – 8 ans)

Si deux nageurs(ses) compétiteurs ou loisirs de la même famille sont inscrits au Club le tarif de l'adhésion sera de -15 % pour le(la) deuxième nageur(se) -20% pour le(la) troisième nageur(se) et au-delà.

(NOUVEAU CETTE ANNEE : LES REGLEMENTS POURRONT SE FAIRE PAR CARTE BANCAIRE)

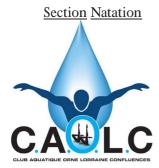
CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

clubaquatique.olc@laposte.net

Président : Daniel LEDANOIS • 06 62.41.48.64 • danielledanois@sfr.fr Secrétaire : SIMON Mélanie • 07 63 94 88 59 • melanie.ladaverie@hotmail.fr

Siret: 534 171 905 00019 - IBAN FR76 1027 8042 6100 0203 1660 126 - BIC CMCIFR2A

3





ART. 10:

Le montant des cotisations a été fixé dans le respect des conditions prévues à l'article 09. Vous pouvez procéder au règlement par chèque libellé à l'ordre de l'association, en espèces ou par virement bancaire effectué sur le compte de l'association, avant le 30 septembre 2023.

Conformément à l'article 09, nous vous rappelons que le non règlement de la cotisation dans le délai imparti entrainera la perte de votre qualité de membre de l'association.

En cas de catastrophe naturelle, pandémie, impossibilité d'accéder à la structure nécessaire aux entrainements distribués par l'association, toutes demandes de remboursement de cotisations seront rejetées par l'association.

II. ACTIVITES (entrainements)

ART.1:

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la piscine et s'assurer de la présence de l'entraineur. Ils doivent récupérer les enfants à la sortie de la piscine 15 à 20mn après la fin de l'entrainement. La connaissance des horaires des entrainements de son groupe est indispensable et il convient de les respecter rigoureusement.

ART.2:

Les parents doivent prendre connaissance régulièrement des informations inscrites sur le tableau d'affichage de la piscine et/ ou sur le site internet du club (https://cai.sportsregions.fr/).

ART.3:

Le club décline toute responsabilité pour les vols et dégradations commis dans les vestiaires (ne pas laisser d'objets de valeur...) ;

ART.4:

Les longues absences doivent être justifiées auprès de l'entraineur ;

ART.5:

Les nageurs s'engagent à respecter l'autorité de l'entraineur. La relation « entraineur –entrainé » est la base de notre sport, le respect et la politesse seront de mise ;

ART.6:

Un mauvais comportement de l'enfant peut entrainer l'exclusion momentanée de l'entrainement et/ou de la compétition ;

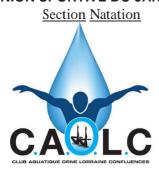
CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

clubaquatique.olc@laposte.net

Président : Daniel LEDANOIS • 06 62.41.48.64 • danielledanois@sfr.fr Secrétaire : SIMON Mélanie • 07 63 94 88 59 • melanie.ladaverie@hotmail.fr

Siret: 534 171 905 00019 - IBAN FR76 1027 8042 6100 0203 1660 126 - BIC CMCIFR2A

4





ART.7:

En cas de récidive, le cas de l'enfant sera examiné par le collège des entraineurs et le bureau. Des sanctions pourront être décidées et appliquée

- ✓ Avertissement
- ✓ Suspension
- ✓ Radiation

ART.8:

Les entraineurs se gardent le droit de déplacer un nageur dans un groupe de niveau mieux adapté a ses capacités ;

Les nageurs inscrits en section compétition ont obligations de suivre les cours de façon assidus, en cas de deux absences non excusées se verront relégué à la section loisirs.

ART.9:

L'entraineur <u>décide seul des engagements en compétition</u>; Il ne sera en aucun cas tenu comptes des demandes/recommandations des parents ou de tierces personnes;

ART.10:

Les décisions prises par les entraineurs et/ou le comité sont à respecter. Pour toutes précisions et/ou plus amples discussions, il est obligatoire de s'adresser au Président du Club. Le rôle principal des entraineurs est de gérer les entrainements.

ART.11:

Tout forfait doit être signalé le plus rapidement possible aux entraineurs (soit lors d'un entrainement, soit par email ou même par téléphone). En cas de non-respect répété de cette recommandation le comité se réserve le droit de demander, aux familles concernées, le remboursement des sommes engagées.

ART.12:

Par ce présent règlement j'autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur différents supports de communication du club (Presse locale, Site Internet du Club) et ce, à des fins purement sportives.

ART.13:

Le Club s'engage à financer la formation d'entraineur selon des critères qui seront établi lors d'une convention et après approbation du bureau.

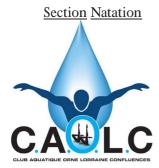
CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

clubaquatique.olc@laposte.net

Président: Daniel LEDANOIS • 06 62.41.48.64 • danielledanois@sfr.fr Secrétaire: SIMON Mélanie • 07 63 94 88 59 • melanie.laclaverie@hotmail.fr

Siret: 534 171 905 00019 - IBAN FR76 1027 8042 6100 0203 1660 126 - BIC CMCIFR2A

5





Le bénéficiaire de ce stage s'engage à assurer la surveillance et les entrainements lors des entrainements ou manifestation du club et ce pour une période de trois ans.

En cas d'arrêt de la formation avant la fin du cursus, ou de non-respect de l'engagement, le stagiaire devra payer l'intégralité de ladite formation, au prorata du temps restant.

III. MODALITES DES COMPETITIONS

Le calendrier des compétitions et challenges sera remis en début de saison par mail, dès mise à disposition de celuici par la FFN, les comités régionaux du 54 et 55.

ART.1:

La liste des nageurs sélectionnés aux différents compétitions sera affichée à la piscine avant la dite compétition et sera également communiquée par les entraineurs aux familles concernées. Les nageurs de la section compétition devront venir aux entrainements de façon assidus et également aux compétitions auxquels ils sont inscrits (sinon ceux-ci se verraient déclassé en section loisirs). Certains nageurs de la section loisirs pourront être inscrits en compétition selon leur choix.

ART.2:

Le rendez-vous pour les compétitions se fera toujours devant l'entrée de la piscine.

ART.3:

Pour toutes les compétitions dites « simples » (journée jeunes CD54, Meeting) le déplacement se fera au maximum en covoiturage.

ART. 4:

Si repas, la participation par nageur et par repas s'élèvera à 8€.

ART.5:

Durant la compétition les nageurs (ses) devront toujours se tenir auprès de l'entraineur et rester groupés. Tout départ anticipé de la compétition devra être impérativement signalé à l'entraineur par les parents ;

ART.6:

La tenue du club est OBLIGATOIRE lors des compétitions (t-shirt, short, bonnet de bain, ...) et lors des entrainements (bonnet de bain).

Le club offrira le bonnet du club aux nouveaux adhérents

CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

clubaquatique.olc@laposte.net

Président : Daniel LEDANOIS • 06 62.41.48.64 • danielledanois@sfr.fr Secrétaire : SIMON Mélanie • 07 63 94 88 59 • melanie.ladaverie@hotmail.fr

Siret: 534 171 905 00019 - IBAN FR76 1027 8042 6100 0203 1660 126 - BIC CMCIFR2A

U





Tout nageur compétiteur devra impérativement acheter auprès du Club le T-shirt et le Short (afin de pouvoir les porter lors de compétitions).

7

Pour l'achat de vêtement du club rendez-vous sur le site :

https://www.nataguashop.com

Code CLUB1148561683189996 (afin que les vêtements soient floqués)

De plus les nageurs compétiteur aurons une dotation d'un filet. Cette dotation devra être laisser à l'Aquapole dans la réserve du Club après chaque entrainement. Le nageur devra veiller à son bon état.

Par ailleurs les nageurs sont tenus à la demande de l'entraineur de ranger les racks utilisés lors de l'entrainement.

IV. COMMUNICATIONS

(NOUVEAU CETTE ANNEE)

La communication du club se fera via l'adresse mail fournis par les parents ou le(la) nageur(se).

Et via le site du CLUB (adresse : https://caj.sportsregions.fr/)

Merci de bien vouloir télécharger l'application SPORTREGIONS (sélectionner ensuite votre club) sur votre téléphone et celui de votre enfant via PLAYSTORE OU APP STORE.

Concernant les compétitions

Un fichier FRAMDATE vous sera transmis par OLIVIER BROGGIO, JENNIFER PIERRE, AUDREY FRIESS ou MELANIE SIMON, afin de savoir si le (la) nageur(se) participera à la compétition stipulée via le fichier

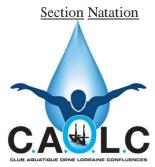
(Toutes les informations devront être complétées, pour les non participants, ceux-ci devront cocher ne participe pas)

Toute inscription à une compétition non complétée via le fichier transmis ou après la date butoir fixée ne sera prise en compte.

CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

clubaquatique.olc@laposte.net

Président : Daniel LEDANOIS • 06 62.41.48.64 • danielledanois@sfr.fr Secrétaire : SIMON Mélanie • 07 63 94 88 59 • melanie.ladaverie@hotmail.fr





REPRISE LE 11 SEPTEMBRE

Mail du club : clubaquatique.olc@laposte.net

SITE INTERNET : https://caj.sportsregions.fr/

<u>Président</u>: Daniel LEDANOIS: 06 62.41.48.64 e-mail: <u>danielledanois@sfr.fr</u>

<u>Entraînement</u>: Aquapôle du Jarnisy

<u>Correspondance</u>: Mélanie SIMON: 07.63.94.88.59 e-mail: melanie.laclaverie@hotmail.fr

CLUB AQUATIQUE ORNE LORRAINE CONFLUENCES

clubaquatique.olc@laposte.net